

# Est-ce à l'Etat de dire quel est le « bon islam » ?

**D**ix-huit mars 2015 : la commission chargée de réfléchir à la mise en place d'une formation pour les cadres musulmans en Belgique, initiée par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt, entame ses travaux. 16 Octobre 2017 : l'Institut de promotion des formations sur l'islam est lancé, à travers la première réunion de son comité de direction.

Plus de deux années de travail auront donc été nécessaires pour aboutir à la création de cet institut. Un jour « à marquer d'une pierre blanche », pour le ministre, qui a cependant conscience qu'il ne s'agit là que d'une étape. L'Institut en tant que tel aura pour rôle, dans un premier temps, de lister, de re-

connaître et de financer les formations déjà existantes dans le domaine de l'islam, voire de les compléter. Il travaillera aussi à la création d'un baccalauréat en sciences religieuses et sociales et d'un master en théologie musulmane. Doté d'un budget de 470.000 euros, l'Institut ne pourra pas lui-même mettre en place une formation à destination des imams. Conscient que son initiative peut susciter des critiques, le ministre s'est voulu rassurant : « *La formation des imams relève d'abord et avant tout du culte musulman. C'est un équilibre difficile, nous sommes toujours sur le fil de la séparation entre les croyances religieuses et l'Etat. Le chemin est long et nous n'allons pas tout ré-*

*soudre ici.* »

L'un des premiers dossiers du comité de direction sera de désigner un comité scientifique et un directeur ou une directrice. Le comité est composé de deux coprésidents, Françoise Tulkens et Andrea Rea, désignés par le gouvernement de la Communauté française, trois représentants de l'Exécutif des musulmans de Belgique, trois représentants des Universités et des hautes écoles, un représentant du ministre-président de la Communauté française, deux représentants du ministre ayant en charge l'Enseignement supérieur ainsi que du président et vice-président de l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur). ■

E.B.L.

## « Il y a une réelle exigence de société qui pousse l'Etat à aider »

### Mina Bouselmati

Sociologue de formation (UCL), Mina Bouselmati a été la première femme à siéger au sein de l'Exécutif des musulmans de Belgique, en 1999, lors de sa création. Elle est l'auteur de différents ouvrages dont « Le voile contre l'intégrisme » (Labor, 2004) et « Femme et islam à Molenbeek », co-écrit avec sa sœur Mariem Bouselmati. Elle fait aujourd'hui partie des trois représentants de l'Exécutif des musulmans de Belgique au sein du comité de direction de l'Institut.

**M**ina Bouselmati fait partie des trois représentants de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) au sein du comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam, aux côtés de l'actuel président, Salah Echallaoui, et

de l'ancien président, Semsettin Ugurlu, voix de la communauté turque de Belgique.

**Vous faites partie du comité de direction de l'Institut. Vous êtes donc à l'aise avec le fait que l'Etat mette en place une telle structure...**

*A titre personnel, je suis très satisfaite de cette main tendue d'un gouvernement afin de mettre en place cet institut. Même si j'émet des réserves : il s'agit bien de synergies, et non d'une mise sous tutelle de l'islam. A partir de là, je pense que lorsque ça coïncide, l'Etat peut aider. Car nous devons le reconnaître : pour diverses raisons, l'Exécutif des musulmans de Belgique n'a pas réussi à faire émerger un islam de Belgique en accord avec nos valeurs démocratiques. Or, aujourd'hui, une véritable exigence de société pousse l'Etat à aider et accompagner l'émergence de cet islam-là. Je suis donc favorable à une telle*

*collaboration lorsque sont en jeu la paix sociale, la cohabitation, le vivre ensemble. Cela va au-delà de la communauté musulmane.*

**Qu'entendez-vous par cet « islam de Belgique » que les po-**

**pulations musulmanes n'auraient pas pu faire émerger ?** *L'islam de Belgique, c'est d'abord le respect de nos valeurs démocratiques belges, dont la séparation claire de la religion et de l'Etat, justement. Les musulmans de Belgique doivent aussi se réapproprier cette valeur-là. Ensuite, et c'est mon sujet de prédilection, il y a bien entendu l'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut revoir les critères et les valeurs mises en avant à ce sujet dans la religion musulmane. Il n'est pas question de tolérer sur cette question des choses qui iraient à l'encontre de l'égalité. Enfin, le respect des valeurs démocratiques*

*nécessite aussi de faire des efforts de dialogue, de s'ouvrir à la pluralité et à la critique.*

**Mais les musulmans de Belgique, et notamment les jeunes, vont-ils vraiment se reconnaître dans cet institut ? Il est mis en place par le politique, chapeauté par un comité de direction majoritairement non musulman...**

*En ce qui concerne la question de la légitimité, je pense qu'on doit faire confiance à cet institut. Nous espérons pouvoir mettre ces jeunes en avant via les études et les recherches qui en émergeront. Ensuite, laisser entendre que les jeunes pourraient ne pas se reconnaître dans cette vision de l'islam, c'est déjà les stigmatiser, et oublier ceux qui partagent*

*déjà une telle vision. Car sur le terrain, je pense qu'il y avait une attente. Beaucoup de gens attendent un nouveau souffle, un nouvel esprit qui leur permette de concilier islam et modernité. Mettre en place cet institut devrait fonctionner comme un moteur, une locomotive pour faire bouger les choses, éveiller les consciences musulmanes et non musulmanes. Nous voulons faire émerger des cadres musulmans qui vont rayonner auprès de leur communauté. Et notamment des jeunes en recherche identitaire, qui ne se sentent parfois ni d'ici ni de là-bas. Car l'islam de Belgique que pourraient représenter les futurs cadres musulmans est en réalité conforme à ce qu'ils*

*vivent déjà : ils vivent dans cette société et dans cette modernité.*

**La question de la formation des imams est la plus sensible. A terme, une formation en Belgique initiée par l'Etat est-elle envisageable ?**

*A long terme, nous devons pouvoir générer des cadres musulmans issus du contexte belge via une structure un peu sur le modèle de la faculté de théologie protestante. Le but est de mettre en place des personnes en phase avec nos idées et valeurs démocratiques. Mais la question de la formation dépasse celle des imams. Et tout cela se fera progressivement. ■*

Propos recueillis par  
E. BL.

## « Cet institut viole le principe fondamental de non-ingérence »

### Mehmet Saygin

Titulaire d'un master en droit et d'un master en sciences politiques à l'ULB, Mehmet Alparslan Saygin est actuellement juriste, spécialisé en droit public et droit social. Il est administrateur de l'ASBL « Justice and Democracy » et est l'auteur de l'ouvrage « La laïcité dans l'ordre constitutionnel belge » (2015, éditions Academia).

**E**n tant que juriste, Mehmet Saygin se montre très critique avec l'institut de promotion des formations sur l'islam.

**Le lancement « officiel » de l'Institut islam a eu lieu ce lundi. Est-ce réellement le rôle de l'Etat, en l'occurrence du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de mettre en place un tel institut ?**

*L'article 21 de la Constitution belge consacre le principe de non-ingérence réciproque entre les Eglises et l'Etat, c'est-à-dire*

*que les Eglises ne doivent pas intervenir dans la gestion de l'Etat et l'Etat ne doit pas intervenir dans le fonctionnement interne des cultes. Or, l'Institut pour la promotion des formations en islam est créé par l'Etat et tant son « objet social » que son comité de gestion sont déterminés par l'Etat, ce qui pose à tout le moins question.*

**Considérez-vous qu'il y a là une forme d'ingérence dans les affaires du culte ?**

*Oui. Non seulement il y a ingérence, et ce quel que soit le noble motif invoqué pour la légitimer, mais de surcroît il y a une discrimination puisque le culte islamique fait l'objet d'un traitement particulier. En effet, l'Etat ne se mêle pas de la formation des rabbins, des prêtres ou encore des pasteurs.*

**L'institut se défend de vouloir former directement les imams, mais il dit vouloir encourager l'émergence d'un « islam de Belgique »...**

*Il ne revient pas non plus à l'Etat de déterminer quel serait*

*le « bon dogme ». Il revient à l'Etat d'assurer le respect des droits et libertés fondamentaux de tous par tous. Ou alors autant ne plus parler de neutralité, de laïcité ou de non-ingérence réciproque entre les Eglises et l'Etat, mais plutôt de religions d'Etat. L'actualité autour de l'islam est tendue, mais ce n'est pas une raison pour nous asseoir sur un principe fondamental de notre Etat de droit.*

**Dans le contexte actuel, l'Etat ne doit-il pas tout de même prendre ses responsabilités, quitte à donner « un coup de pouce » aux populations musulmanes ?**

*Dans le cas qui nous occupe, les pouvoirs publics ne se limitent pas à donner un coup de pouce à des initiatives qui existent depuis des années et qui sont portées par des musulmans et musulmanes. Par voie décrétole, les pouvoirs publics s'immiscent directement dans l'organisation et la promotion d'une version du dogme. On est bien dans un cas de violation du principe de non-ingérence et il faut le dire sans détour.*

**L'investissement de l'Etat vise également à mettre un terme à l'influence des Etats étrangers en matière de gestion du culte islamique. La Turquie continue d'envoyer ses imams, de nombreux imams actuels viennent encore du Maroc et d'autres pays...**

*Pour les Etats des ressortissants établis dans notre pays, l'encadrement religieux constitue un moyen de maintenir des liens forts et de continuer à s'assurer un certain pouvoir d'influence. Le défi, c'est d'arriver à amener des pays comme la Turquie et le Maroc à accompagner utilement*

*le devenir de l'islam dans notre pays en respectant la nécessaire autonomie des musulmans et les exigences du processus d'institutionnalisation. Ce qui est acceptable pour le Vatican qui nomme ses évêques et cardinaux ne peut être contesté à des Etats comme la Turquie ou le Maroc.*

**A terme, la perspective de former les imams en Belgique vous paraît-elle souhaitable ?**

*Les mosquées sont les mieux placées pour déterminer quelles sont les conditions que doivent remplir leurs imams pour exercer adéquatement leurs mis-*

*sions. Personne ne contestera le fait qu'il est souhaitable que les imams soient formés, sinon en Belgique, du moins à la réalité belge. Et qu'ils maîtrisent les langues locales, même si ce n'est pas une obligation. Cela favoriserait une meilleure connaissance du contexte dans lequel vivent les fidèles et les jeunes en particulier. Les pouvoirs publics peuvent mettre à disposition des moyens pour combler ces lacunes-là, mais là où elles existent et où une demande est exprimée. ■*

**Propos recueillis par  
ELODIE BLOGIE**